



Procès-verbal de séance du Comité Syndical Séance du 19 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à neuf heures trente, les Membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Sainte-Colombe sous la présidence de Mme Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM en séance ordinaire.

Au terme de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Jacqueline IRIGOYEN, déléguée titulaire de la CC Chalosse Tursan (commune de Ste Colombe) a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Cdc¹ Chalosse Tursan : Didier DARRIEUTORT (ARBOUCAVE), Myriam TELLECHEA (AUBAGNAN), Marcel PRUET (AUDIGNON), Romain LALANNE (BANOS), François DEDEBAN (BATS-TURSAN), Claude LABORDE (CASTELNAU-TURSAN), Guillaume MORA (suppléant COUDURES), Jean-Jacques DARBINS (EYRES-MONCUBE), Jean-Claude CATUHE (HAGETMAU), Thierry DUPOUY (HORSARRIEU), Jacques DEYRES (LABASTIDE), Christian BOULIN (LACAJUNTE), Daniel GRENECHE (LACRABE), Jean-Luc VINCENT (MANT), Guy BORTHAYRE (MIRAMONT-SENSACQ), Geneviève BRETHERS (MOMUY), Michel LALANNE (MONSEGUR), Françoise MARSAN (MONTAUT), Jean-Paul PASQUET (MONTGAILLARD), Michel GABASTON (suppléant MONTSOUÉ), Joël DUSSAU (PAYROSCAZAUTETS), Pascal PIFAUDAT (PÉCORADE), Michel CAZALETS (PIMBO), Christian HANSE (POUDENX), Claudine DUPONT (PUYOL-CAZALET), Arnaud ETCHEVERRY (suppléant SAINT-CRICQ), Jacqueline IRIGOYEN (SAINTE-COLOMBE), André DUSSAUT (SAMADET), Pascal BARCELO (SARRAZIET), David LEMEE (SERRES-GASTON), Laurence DARRIBEAU (SORBETS), Roger BLUZET (URGONS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Alain LUBET (AMOU), LAMAIGNERE (suppléante ARGELOS), Hervé GUICHENEUY (ARSAGUE), Catherine DARRACQ (BASSERCLES), Philippe RYCKEBOER (suppléant BASTENNES), Martine HILLOTTE (BEYRIES), Delphine DUBERNET (BONNEGARDE), Georges LACAVE (CASTAIGNOS-SOUSLENS), Christine FOURNADET (CASTELNAU-CHALOSSE), Jean ROHFRIETSCH (GAUJACQ), Julien MIALOC (MARPAPS) ;

Cdc Terres de Chalosse : Bernard GRIMAN (BERGOUÉY), Jean-Jacques LALANNE (CASSEN), Ghislaine LALANNE (CAUPENNE), Isabelle MICHAUD (suppléante GARREY), Patrick LABORDE (GOOS), Christian RAGUE (HINX), Michel ROUSSEL (LAURÈDE), Isabelle KOUVTANOVITCH (LOURQUEN), Anne DANTHEZ (MUGRON), Yves CANJOUAN (suppléant NOUSSE), Philippe DENIS (ONARD), Michel DARRUYRE (suppléant OZOURT), Carlos LUIS (PRÉCHACQ), Gilles COUDROY (SAINT-GEOURS-D'AURIBAT), Sabine LABARBE (SORT-EN-CHALOSSE), Béatrice GUIRLES (VICQ-D'AURIBAT) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Gilles LACOSTES (ESTIBEAUX), Damien DELAVOIE (HABAS), Olivier MORANCY (MIMBASTE), Thierry CALOONE (OSSAGES), Annie LAGELOUZE (TILH) ;

Cdc Pays Tarusate : Pierre GENTIEUX (BÉGAAR), Jean-Didier BATBY (BEYLONGUE), Jean-Yves POCHÉZ (CARCARES-SAINTE-CROIX), Jean-Marie DUBRASQUET (CARCEN-PONSON), Frédéric PEYRE (GOUTS), Patrick DUBOURG (suppléant LAMOTHE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Catherine HUREL (MEILHAN), Dominique DOURTHE (RION-DES-LANDES), Marlène RASOAMAHARO (SOUPROSSE), Patrick GARNIER (VILLENAVE) ;

¹ Cdc : Communauté de communes.



Etaient excusés :

Cdc Chalosse Tursan : Arnaud GACHIE (CASTELNER), Philippe PINEAU (FARGUES), Jacques CHOULET (SAINT-SEVER), Valérie DARTIGUELONGUE (SERRESLOUS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Karine LAPOS (NASSIET), Caroline NEL (POMAREZ) ;

Cdc Terres de Chalosse : André GRIMAL (GIBRET), Jennifer MEUNIER (HAURIET), Guy DUCAMP (LAHOSSE), Armelle DAUGERT (LARBEY), Xavier IMATTE (POYARTIN), Nathalie DARRIEUTORT (SAINT-AUBIN), Guillaume LALANNE (TOULOUZETTE) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : ;

Cdc Pays Tarusate : Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX), Sandrine BUSQUET (SAINT-YAGUEN) ;

N'étaient pas représentés :

Cdc Chalosse Tursan : Françoise LASSERRE (CAZALIS), Virginie BARON (CLEDES), Franck BEDIN (DUMES), Dominique ARRAGON (GEAUNE), Guillaume BAYLOCQ (LAURET), Clément CAHUZAC (MAURIES), Denis LAURETET (MONGET), Sébastien BEYLAC (MORGANX), Philippe MASSETAT (PEYRE), Marc SAINT-GERMAIN (PHILONDEX) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Dominique TOULOUSE (BRASSEMPOUY), Marie-France DEYRIS (CASTEL-SARRAZIN), Thierry LABORDE (DONZACQ) ;

Cdc Terres de Chalosse : Hélène MONTABORD (BAIGTS-CHALOSSE), Stéphane GEFARD (CLERMONT), Marie-Ange LABAT (DOAZIT), Adelino MACHADO (GAMARDE), Fabrice CAPDO (GOUSSE), Yves CONDOM (LOUER), Anne-Marie LAILHEUGUE (MAYLIS), Laurent TOLLIS (MONTFORT), Éric DEGOS (NERBIS), Philippe DUCOURNEAU (POYANNE), Joëlle LE CORRE (SAINT-JEAN-DE-LIER) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Nathalie LESLUYES (GAAS), Régis LESGOURGUES (MISSON), Michel CRABOS (MOUSCARDES), Gilles LAHITTE (POUILLON) ;

Cdc Pays Tarusate : Magali PESTANA DE PONTE (AUDON), Monique ARTOLA (LALUQUE), Soizic RAGUENES-PAVIC (LESGOR), François BROQUERES (TARTAS) ;

Assistaient à la réunion :

M. Etienne DAVAUD, Direction Général des Services du SIETOM ;

M. Fabrice LACOUTURE, Direction pôle opérationnel du SIETOM ;

Mme Isabelle SIRMAIN, Direction pôle fonctionnel du SIETOM ;

Mme Sophie DEYRES, Responsable du Pôle ressources du SIETOM ;

Mme Emilie GARDESSE, Responsable technique du SIETOM ;

Convocation :

Date de convocation par voie dématérialisée : 12/02/2025.

Date d'affichage : 12/02/2025.

Nombre de membres

- En exercice : 122
- Présents : 75
- Pouvoirs retenus : 8, de la commune de Fargues à Montgaillard, d'Hauriet à Caupenne, de Nassiet à Beyries, de Pomarez à Castelnau Chalosse, de Pontonx à Bégaar, de St Sever à Lacajunte, de St Yaguen à Souprosse, de Toulouzette à Audignon ;
- Absents excusés : 15
- Absents : 32

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.



1. OUVERTURE DE SEANCE

1.1 COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 11/12/2024

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu du Comité syndical de la séance du 11/12/2024.

1.2 PORTER A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE DU 2/12/2024 AU 13/02/2025 DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR

Les décisions prises par la Présidente du SIETOM sur la période du 2/12/2024 au 13/02/2025 dans le cadre de sa délégation de pouvoir du Comité syndical sont présentées aux délégués. Elles concernent essentiellement le renouvellement de marchés pour 2025 dont notamment :

- La fourniture d'équipement de bureautique auprès de Calipage (1.135,32 € TTC),
- Des prestations sur les déchets verts pour une durée de 48 mois pour le broyage à SEDE (446.160 € TTC) et pour le transport à Sas Lannepoudenx (535.700 € TTC) ;
- Des prestations de collecte et traitement sur les déchets spéciaux hors Eco DDS pour une durée de 48 mois pour les DMS à Sarp Industrie (330.475 € TTC), pour les déchets de l'atelier mécanique à Sarp industrie (7.148 € TTC) et pour les batteries à ASE (7.920 € TTC et une revente matière de 48.000 € TTC) ;
- D'assurance suite à infructuosité de DAB² à Filhet-Allard sur le périmètre bâtiment administratif et déchetterie (61.590 € TTC/an et de la flotte véhicule du SIETOM à MMA/Subervie (60.760,05 €TTC/an) ;
- De collecte, traitement et reprise des métaux de déchetterie sur 48 mois à Adour Métal (163 €/T de reprise plancher) ;
- D'entretien des ouvrages d'assainissement sur 48 mois à Labat assainissement (87.974 € TTC) ;
- Des prestations de vérification périodiques des équipements de travail sur 48 mois à Apave sud-Europe (14.036,44 € TTC).

2. INSTITUTIONNEL

2.1 POPULATION DU SIETOM 2025 :

La population (totale) du SIETOM de Chalosse en 2025 est établie à 78.765 usagers d'après les données INSEE (recensement 2022 publié en janvier 2025), soit +343 usagers par rapport à celle de 2024.

Le Comité syndical valide par délibération la population totale 2025 du SIETOM pour chaque adhérent et pour les communes hors territoire faisant l'objet d'une convention d'accès avec le SIETOM pour l'accès en déchetterie :

CC. Adhérentes	Pop. 2025	Variation 2024-25
Chalosse Tursan	24 284	+ 77
Terres de Chalosse	18 769	+ 44
Coteaux et vallées des Luys	7 827	+7
Orthe et Arrigans	9 416	+ 37
Pays Tarusate	18 469	+ 178
SIETOM	78 765	+ 343

² DAB : dommages aux biens.



Et pour les communes hors territoire faisant l'objet d'une convention d'accès en déchetterie avec le SIETOM :

Commune	Po. Totale 2025
Aurice	651
Bas-Mauco	414
Cauna	431
Labatut	1 422
Total population hors territoire	2.918

Délibération n°2025-01 : Population 2025 du SIETOM.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 75 votants et 8 procurations, pour : 83, abstention : 0, contre : 0

3. FINANCES

Mme la Présidente expose que le compte financier unique (CFU) et les données de présentation du débat d'orientations budgétaires ont été préparés par la commission finances du 23/01/2025 et validés par le Bureau du 4/02/2025.

Le suivi de l'exécution budgétaire, dans les grandes lignes, est sans surprise avec des aléas d'exploitation (panne UVO). Cela permet au SIETOM de se projeter en 2025 avec le déploiement du schéma de collecte qui a pris du retard dans son démarrage en fin 2024 (désistement du titulaire du marché).

Sur le plan financier, le schéma prévisionnel de désendettement à l'horizon 2027/2028 a été suivi. Il donne la possibilité dès à présent de faire évoluer les équipements de collecte du SIETOM pour engager la réduction des déchets résiduels avec l'objectif de minimiser le surcoût d'externalisation du traitement en 2030.

3.1 COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 :

Le CFU 2024 est examiné par le Comité syndical.

- **Section de fonctionnement**

La **section de fonctionnement** présente un excédent de **3.053.790,69 €** au 31/12/2024 (contre **2.881.555,52 €** en 2023).

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **10.805.450,59 €** pour un budget prévu à **13.932.540,00 €** soit une réalisation de **77,56 %** avec :

- Les charges à caractère général d'un montant de **5.174.401,53 € (79,87 %)** avec une panne du tube de l'UVO (3 mois) qui a nécessité de nombreuses pièces de rechanges et la location d'une mini-pelle pour vider les déchets compacts. Pour autant, ces dépenses n'ont pas nécessité de report d'autres crédits ;
- Les frais de personnel d'un montant de **3.629.034,61 €** contre **4.014.700 €** budgétisés (**90,39 %**) ;
- Les autres charges de gestion pour un montant de **119.719,35 € (85,23%)** avec une décision de fongibilité de crédits de **34.760 €** suite à la fraude au RIB ;
- Les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunt pour **436.382,04 €** avec une réalisation de **86,93 %**.

On peut souligner une bonne maîtrise des dépenses sur les postes suivants :

- Electricité : 65,15%, soit 390.923,18 € ;
- Carburant : 80,94%, soit 607.060,24 € ;
- Entretien du matériel roulant et fournitures petit équipement en maintenance : 76,97 %, soit 288.641,22€ ;
- Déchets verts : 84,86 %, soit 246.107,66 € ;
- Traitement du livixiat et valorisation biogaz : 71,88 %, soit 617.263,49 € malgré notamment les pluies en février/mars, mai/juin et septembre/octobre.



Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **13.859.241,28 €** pour un BP de **13.932.540,00 €** soit une réalisation de **99,47 %**, avec :

- Un montant de contribution (TEOM) de **10.595.596,42 €** donnant lieu à appel à contribution des CC adhérents de 135,11€/habitant (+3,9% avec l'évolution des bases locatives),
- Les facturations de redevance spéciale avec **436.727,44 €**,
- Des soutiens plus importants avec **1.145.876,31 €** dont CITEO avec le versement d'un soutien de base (non versé les autres années) de **112.182,68 €** et d'un soutien au 4^{ème} trimestre supérieur à celui de 2023 (**+200.000 €**),
- Des apports des déchets des clients du centre avec **858.817,52 €**.

- **Section d'investissement**

La **section d'investissement** dégage un déficit réel de **-766.975,79 € (y compris avec RAR)**. La section d'investissement affiche un résultat déficitaire de **-168.328,49 €** au 31/12/2024 avec des Restes à Réaliser (RAR), à **-598.647,30 €** (dont un évolupac pour 460.080 € commandé en 2023 mais livré en 2026).

Les investissements inscrits dans le programme d'investissement 2024 n'ont pas été réalisés en totalité avec une fin des comptes le 10/12/2024.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **4.209.156,18 €** pour 2024, on y retrouve le remboursement du capital des emprunts : **1.928.343,23 €** et les différentes opérations des services soit l'investissement réel pour **2.139.151,55 €** contre **3.936.707,35 €** prévus au BP 2024, avec :

- L'achat de conteneurs semi-enterrés pour la conteneurisation : **323.654,40 €**
- L'achat de 90 points tri : **193.719,60 €**
- L'achat de conteneurs DDS : **123.633,60 €**
- La réhabilitation de 2 aires à déchets verts : **132.852,07 €**
- Les travaux d'aménagement et mise en place du contrôle d'accès : **223.655,62 €**
- L'achat de composteurs et bioseaux : **103.895,93 €**
- L'équipement en contrôle d'accès des déchetteries avec des travaux électriques préparatoires : **340.678,93 €**
- L'acquisition de 2 véhicules légers (**40.850,91 €**), d'un master de nettoyage (**58.980,00 €**) et d'un évolupac d'occasion (**354.000,00 €**).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **4.040.827,69 €** sans emprunt, avec 2.522.262,01 € de dotations, fonds divers et réserves et 1.214.251,66 € d'amortissements.

- **Résultats 2023/2024**

Les sections de fonctionnement et d'investissement dégagent au 31/12/2024 les résultats cumulés suivants, conformes à l'atterrissage présenté en Commission finances du 25/11/2024 :

Résultats d'exercice	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	12.894.509,98 €	13.558.040,25 €	13.859.241,28 €
Dépenses de fonctionnement	9.956.427,69 €	10.676.484,73 €	10.805.450,59 €
Section de fonctionnement	2.938.082,29 €	2.881.555,52 €	3.053.790,69 €
Recettes d'investissement	3.446.017,59 €	5.497.697,10 €	4.040.827,69 €
Dépenses d'investissement	4.071.695,38 €	4.056.098,24 €	4.209.156,18 €
Section d'investissement (sans RAR)	-625.677,79 €	1.441.598,86 €	-168.328,49 €
Résultat cumulé	2.312.404,50 €	4.323.154,38 €	2.885.462,20 €
Restes à réaliser (RAR)	-1.385.315,73 €	-843.357,35 €	-598.647,30 €
Section d'investissement (y compris RAR)	-2.010.993,52 €	598.241,51 €	-766.975,79 €
Résultat cumulé avec RAR	927.088,77 €	3.479.797,03 €	2.286.814,90 €

Délibération n°2025-02 : Compte financier unique 2024.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 74 votants et 8 procurations, pour : 82, abstention : 0, contre : 0



3.2 AFFECTATION DU RESULTAT 2024 :

Le Comité syndical approuve par délibération l'affectation du résultat 2024 sur le BP 2025 à venir :

Recette d'investissement	Virement en réserves au compte 1068 (couverture en priorité du besoin de financement)	1.200.000,00 €
Recette de fonctionnement	Compte 002 Excédent ordinaire reporté	2.353.790,69 €
Dépense D'investissement	Compte 001 Déficit	-520.441,82 €

Délibération n°2025-03 : Affectation du résultat 2024.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 75 votants et 8 procurations, pour : 83, abstention : 0, contre : 0

3.3 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

L'orientation choisie pour construire le budget prévisionnel 2025 sera de maintenir la politique tarifaire en limitant l'augmentation de la contribution à 1% et poursuivre ainsi le déploiement du schéma de collecte. Globalement, le résultat de 2024 permet de dégager de l'autofinancement en 2025. En cas de nécessité, il pourrait y avoir un recours à l'emprunt de 1 à 1,5 millions.

Les projections 2025 pour la construction du prochain BP 2025 sont les suivantes :

- **Section de fonctionnement**

Il est projeté pour les postes suivants :

- Le carburant (A/60622) pour **700.000 €** (soit **-6,67%** par rapport au BP 2024), l'électricité (A/60612) identique à 2024 soit **600.000 €** et les services d'assurance (A/616) pour **251.400,00 € (+101,12 %** par rapport au BP 2024) dont une estimation de 100.000 € pour l'assurances des dommages sur l'UVO et le CSDMA (lot infructueux qui reste à attribuer) ;
- Des études en maîtrise d'œuvre (A/617) à lancer en 2025 (mise en place de la tarification incitative, de panneaux photovoltaïques) pour **58.000 €** ;
- L'achat de fournitures de petits équipements pour le service tâches annexes (A/60632) pour **80.000 €** soit +50,94 % par rapport au BP 2024 et des locations mobilières (A/61351) pour **93.000 €** soit +3,54 % pour des travaux en régie de conteneurisation et en déchetterie ;
- L'entretien et le lavage des conteneurs enterrés/semi-enterrés (A/6188) pour **35.000 €**, soit +40% ;
- Le tri des emballages ménagers (A/6188), pour **410.000 €** en 2025 (soit **+28,13 %** par rapport au BP 2024) avec plus de tonnage à trier et de refus de tri à traiter ;
- Le conditionnement des cartons (A/6188) pour **45.000 €** soit +80% par rapport au BP 2024, avec un coût de mise en balle plus élevé (nouveau marché) ;
- La gestion des déchets verts (A/6188) estimée à **240.000 €** en 2025 (**-17,24%**) ;
- La baisse du poste d'entretien sur l'UVO (A/61558) relatif à la maintenance du tube soit **80.000 € (-20%)** avec le nettoyage ces fers U, le remplacement de tôles d'usure et de galets ;
- La fourniture d'EPI (A/60636) pour **43.000 € (+17,81 %)** avec un marché en cours d'attribution (prévision d'augmentation sur certains tarifs et ajout de matériel comme les « kits amiante ») ;
- Le traitement des lixiviats (A/6188) pour **590.000 €**, identique à 2024 avec un marché à relancer au 2^{ème} semestre 2025 et une évolution du traitement ;
- Une baisse de la TGAP, malgré l'augmentation du prix à la tonne (65€ /T pour 2025), en raison du faible tonnage pour les apports extérieurs (500T) soit **985.000 € (-17,92%)**.

Une prévision d'augmentation des charges de personnel (C/012) de + **1,27 %** soit **4.065.700 €** avec un renfort d'1 agent sur le service communication (missions de porte à porte sur la conteneurisation), 4 doublons d'agents en déchetteries sur 6 mois, la prévision de remplacement d'agents indisponibles et de congés maternité et l'anticipation de 2 départs en retraite (service maintenance et finances).



Les prévisions en matière statutaire des agents incluent 2 ARE³ et une baisse des cotisations d'assurance sur le risque statutaire (-46,67%) suite au renouvellement du marché.

Les autres charges de gestion diminuent en 2025 avec **100.000 €** de crédits, identiques pour les indemnités des élus et une légère augmentation des frais de mission pour déplacements.

Les charges financières (avec intérêts d'emprunt) sont quasiment identiques (**492.000 €**, soit -2%).

Les amortissements (C/042) augmenteront en 2025 de **+13,33 % (1.700.000 €)**, les provisions (**4.000,00 €**) diminuent de -90% avec 500 tonnes d'apports extérieurs.

Prenant en compte l'affectation des résultats, un autofinancement de **2.724.722,69 €** est prévu pour 2025 pour la section d'investissement (+116,96%).

Concernant les **recettes de fonctionnement**, avec la forte baisse des déchets des clients extérieurs (**-88,79%**), les membres du Bureau valide la proposition de la Commission finances d'**augmenter l'appel à contribution des adhérents de 1%**, soit **136,46€/habitant** du fait de la hausse des bases locatives de 1,7 % en 2025 afin d'absorber une partie d'inflation. Le montant de contribution appelé auprès des CC adhérentes en 2025 (montant de TEOM à recouvrir) est donc calculé à **10.640.000 €**.

Pour les autres recettes, une prévision de hausse des ventes de matières (**450.650 €** soit **+49,89%**) est proposée en raison de l'amélioration du cours des matériaux et le renouvellement de marchés.

S'ajoutent la redevance spéciale pour **420.000 €** et les soutiens versés par les éco-organismes (**1.080.500 €** soit **+12,45 %**).

- **Section d'investissement**

Le programme d'investissement 2025 est évalué au montant de **5.014.847,30 € (+12,18 %)** avec les RAR 2024.

Il concerne notamment la poursuite du déploiement du schéma de collecte (**906.969,60 €** de fourniture de conteneurs semi-enterrés et **440.000 €** pour les points tri), la fourniture de colonnes mobiles pour les manifestations (**80.000 €**), de conteneurs DDS (**116.824 €**), des travaux de ragréage sur 2 aires à déchets verts (**50.000 €**), la réhabilitation d'alvéoles (**445.000 €**), des pièces de rechange pour l'UVO (**255.000 €**), la fourniture de kits de compostage individuel (**100.000 €**), le déploiement réseau et téléphonie (**145.250,25 €**). Le renouvellement de véhicules en 2025 (livraison en 2026) prévoit la commande d'un camion de lavage (**500.000 €**), un polybenne grue (**250.000 €**) et un évolupac (**350.000 €**).

Le financement de ce programme sera à financer par le FCTVA (**350.000 €**), les dotations, fonds divers et réserves (**1.200.000 €**), les amortissements (**1.700.000 €**) et l'autofinancement (provenant de la section de fonctionnement pour **2.724.722,69 €**).

Le recours à un emprunt entre **1.000.000 € et 1.500.000 €** est aussi envisagé.

L'analyse financière montre une évolution depuis 2020 qui porte ses fruits en termes de désendettement du Syndical avec des ratios qui commencent à devenir acceptables notamment pour la capacité de désendettement rendue à 3,09 années et 97,42% de taux d'endettement (contre 11,58 années et 193,41% en 2020). Malgré l'arrivée à terme du premier emprunt en 2026, le SIETOM pourrait solliciter un emprunt modéré de l'ordre de 1 million pour accompagner les investissements en équipement. Cela stabiliserait ses chiffres et ne dégraderait pas les ratios. La stratégie de créer de l'autofinancement a nécessité une augmentation de la contribution en début de mandature. Aujourd'hui, elle porte ses fruits.

Ainsi, il sera proposé de poursuivre cette trajectoire de maîtrise des dépenses avec une évolution modérée (1%) de la contribution et d'utiliser en complément le recours à l'emprunt lui aussi de manière modérée afin de dégager pour 2030 des capacités d'investissement.

Délibération n°2025-04 : Attestant de la tenue d'un DOB 2025 en séance du 19/02/2025.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 75 votants et 8 procurations, pour : 83, abstention : 0, contre : 0

³ ARE : aide au retour à l'emploi



3.4 OUVERTURE ANTICIPEE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2025

Le Comité syndical autorise l'ouverture des dépenses d'investissement avant vote du BP 2025 conformément à l'article L.1612-1 du CGCT. Le montant de dépenses anticipées est de 25% des dépenses du BP 2024.

Délibération n°2025-05 : Ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant vote du BP 2025.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 75 votants et 8 procurations, pour : 83, abstention : 0, contre : 0

4. COLLECTE

Mme la Présidente indique que le bilan déchets 2024 amorce une courbe vers la réduction des déchets résiduels. En 2021, une première densification des points tri a été réalisée suivie en 2022 de l'extension des consignes de tri. En 2024 nous avons déployé la redevance spéciale, le contrôle d'accès en déchetterie, au maximum les REP⁴ en déchetterie et relancer la valorisation des biodéchets. Il reste encore beaucoup de travail et d'évolutions notamment concernant le déploiement du schéma de collecte (points complets) et d'ici quelques années l'instauration de la TEOMi⁵.

L'objectif reste que ces efforts permettent une réduction des déchets résiduels pour limiter au maximum le coût d'externalisation des déchets en 2030 et les charges du SIETOM.

4.1 BILAN DECHETS 2024 :

Le bilan déchets 2024 montre une confirmation de tendance à la baisse des OMR (-3,9%) pour la 2^{ème} année consécutive avec 115.258 T/an. Pour rappel, l'objectif est d'atteindre une production de déchets résiduels de 140 kg/an/habitant. En 2024, elle est de 194,60 kg/an/habitant (209 kg/an/hab au niveau régional),.

En collecte sélective, la collecte des fibreux est en hausse (+11,9%) mais on constate une légère baisse pour les emballages (-2,6%) et le verre (-0,3%). Globalement sur la collecte, il est constaté une baisse de -2,6% du tonnage. Cette tendance devrait s'accroître avec le déploiement des points complets et la poursuite de la redevance spéciale.

En déchetterie, la baisse du tonnage collecté est nettement plus affirmée avec -11,8,5% qui peut s'expliquer par la mise en place du contrôle d'accès et quelques journées de fermeture mais surtout par la mise en place de la REP⁶ PMCB⁷ sur 6 mois qui a un effet direct sur le tonnage de TVD⁸ (-36,5%) et de bois (-60,4%) collectés. La fréquentation des déchetteries marque une baisse de -4,2% qui pourra mieux s'apprécier avec les statistiques sur une année complète de contrôle d'accès.

Au global, le bilan est de -8% de déchets collectés et de -13% de tonnage enfoui en 2024.

4.2 POINT SUR LE DEPLOIEMENT DU SCHEMA DE COLLECTE

Le déploiement des points complets du nouveau schéma de collecte a été retardé par le désistement du titulaire du marché. Pour limiter le retard dans le calendrier de ce déploiement, le SIETOM a réalisé une partie des travaux d'aménagement de ces points complets en régie. A la mi-février, 3 tournées de collecte des OMR⁹ du secteur Poyanne, Cassen, Préchacq seront basculées en collecte de colonnes avec un retrait des bacs roulants 770 litres, soit la création de 30 points complets et le retrait de 384 bacs.

Il est trop tôt pour mesurer l'optimisation de la collecte. Aujourd'hui, l'évolution du schéma a permis de remplacer 2 collectes (2 agents par collecte) par 1 collecte avec 1 agent. Le suivi des tonnages en OMR et collecte sélective sur ces points complets permettra de mesurer leur évolution.

Au mois de juillet, le SIETOM prévoit de livrer les tournées de Montfort/Nousse/Poyartin et de Hinx/Gamarde/Goos, soit la modification de près de 5 nouvelles tournées. La poursuite des travaux en régie permettrait de dégager 200.000 € d'économie. Pour les points délicats en termes d'aménagement, le SIETOM

⁴ REP : responsabilité élargie des producteurs.

⁵ TEOMi : taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

⁶ REP : Responsabilité élargie du producteur.

⁷ PMCB : produit et matériaux de construction du secteur du bâtiment.

⁸ TVD : tout venant déchetterie.

⁹ OMR : ordures ménagères résiduelles.



aura recours à des entreprises de travaux publics. Dans le cadre des travaux d'aménagement, le SIETOM sollicite les communes pour un exutoire local de la terre excavée permettant un gain de temps non négligeable.

Mme la Présidente ajoute que parallèlement à ces travaux, des agents de communication passent en porte à porte dans toutes les maisons du secteur concerné par ce déploiement. Les agents prennent le temps d'expliquer l'évolution des points de collecte et répondent à toutes les questions que pourraient se poser les usagers. Pour l'instant, le retour des agents est un bon accueil globalement.

Elle rappelle que pour réussir à modifier notre schéma de collecte, les délégués du SIETOM doivent aussi faire ce travail d'information et de communication auprès de leur conseil municipal ou communautaire ainsi qu'auprès des habitants de leur commune. « *Si vous sentez une difficulté ou une crispation, vous pouvez contacter rapidement le SIETOM afin que nous trouvions les outils pour communiquer et informer au mieux les habitants* ».

Il est demandé que deviendront les bacs 770 litres retirés ? Le SIETOM à termes ne fera plus de collecte en benne à ordures ménagères mais uniquement avec des camions grues pour vider des colonnes. Nous prévoyons donc une valorisation matière de ces bacs. Des bacs pourront être cédés à d'autres Syndicats éventuellement intéressés.

Faut-il anticiper l'achat du foncier pour implanter le déploiement d'un point complet ? Oui, et le plus tôt possible de manière à ne pas retarder les travaux. Si vous avez des idées d'emplacement, le SIETOM peut être sollicité en amont pour validation de manière à ce que la commune puisse engager un achat de foncier.

Le SIETOM a réalisé une étude pour l'implantation des points complets, pourrait-on avoir un retour ? Un travail a été réalisé en 2024 par une cartographe afin de définir les zones d'implantation des points de collecte de 2024 et 2025. Ces implantations identifient une proximité des points à moins de 2 minutes en voiture. Ce travail va être repris en 2025, pour l'implantation des points de 2026/2027. Nous faisons un retour pour les communes concernées.

Peut-on avoir un retour sur l'économie générée par le passage en point complet ? C'est encore un peu tôt pour avoir toutes les statistiques, mais c'est envisagé. Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous avons évolué en coût humain pour 2 tournées à 2 agents qui sont devenues 1 collecte à 1 agent. Il sera intéressant de voir s'il y a un transfert de tonnage des OMR vers la collecte sélective et si le point complet joue son rôle d'incitation au tri. L'année dernière encore 39% du papier était dans les ordures ménagères. Nous pourrions envisager une nouvelle caractérisation d'ici quelques mois afin de voir s'il y a une tendance significative en faveur du tri, toutefois cela peut mettre du temps à s'amorcer.

Qu'en est-il du projet de colonnes de collecte des cartons sur les points complets et concernant les petites colonnes sur roue ? Le SIETOM a déposé son projet auprès de Citeo mais il n'a pas été retenu. Aussi nous prévoyons de redéposer un dossier pour le prochain appel à projet.

4.3 EVOLUTION DE LA REDEVANCE SPECIALE EN 2025

L'évolution du scénario de redevance spéciale, de son règlement et de ses documents associés est validée par le Comité syndical. Cette évolution, après une année de gestion, permet de corriger des dysfonctionnements dans la compréhension de dates et délais, de revoir la facturation qui sera désormais réalisée en 1 fois au mois de septembre pour l'année calendaire. Elle permet aussi d'adapter la redevance spéciale à l'évolution du schéma de collecte.

Mme la Présidente est autorisée à modifier le règlement de collecte par voie d'arrêté. Ces évolutions nécessiteront de renouveler la signature des conventions de redevance spéciale auprès des producteurs non ménagers ayant contractualisé un service avec le SIETOM.

Délibération n°2025-06 : Approbation de la mise à jour du règlement de RS et de ses documents associés.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 75 votants et 8 procurations, pour : 83, abstention : 0, contre : 0

4.4 AVENANT A LA CONVENTION AVEC BIL-TA-GARBI D'UTILISATION DU CENTRE DE TRI DE CANOPIA

L'avenant à la convention de partenariat entre le SIETOM et Bil-Ta-Garbi pour l'exploitation du centre de tri de Canopia est validé par le Comité syndical. Cet avenant n°1 prévoit l'ajout d'un prix unitaire de transport des refus de tri du SIETOM sortant de Canopia pour traitement sur l'unité de valorisation de Bénesse Maremne d'un montant de 150 € HT/rotation.



Délibération n°2025-07 : Avenant à la convention avec Bil-Ta-Garbi d'utilisation du centre de tri de Canopia.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 75 votants et 8 procurations, pour : 83, abstention : 0, contre : 0

4.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC CITEO POUR LA PERIODE 2025/2029 DE LA FILIERE EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES

Le comité syndical valide par délibération le renouvellement du contrat avec un éco-organisme de la filière REP des emballages ménagers et papier graphique pour la période 2025/2029.

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec CITEO pour le déploiement de la collecte sélective et autorise Mme la Présidente à signer ce nouveau contrat de partenariat dit « contrat type 2025/2029 ».

Délibération n°2025-08 : Renouvellement du contrat avec un éco organisme de la filière emballages ménagers et papiers graphiques.

Approbation à l'unanimité.

Vote : 75 votants et 8 procurations, pour : 83, abstention : 0, contre : 0

5. QUESTIONS DIVERSES

Le Comité syndical est informé des modalités et de la procédure de facturation du ramassage de dépôt illicite par les agents du SIETOM dont la tarification a été votée en décembre dernier.

Pour chaque dépôt illicite identifié, le Maire de la commune sera sollicité afin qu'il valide ou non par un retour d'écrit la facturation du ramassage d'un dépôt constaté par les agents du SIETOM. En cas de refus du Maire, le ramassage sera réalisé par les agents mais non facturé au détenteur identifié des déchets. En cas d'acceptation, le SIETOM émettra un titre de recette à l'attention du détenteur du déchet au montant prévu par la délibération tarifaire de décembre 2024 (90€ si inférieur à 1m³ et 135€ au-delà).

Mme la Président indique qu'au mois de juin, le Comité syndical devra étudier le mode de plafonnement des passages en déchetterie, à ce titre, nous disposerons des statiques du 1^{er} trimestre.

Concernant les projets d'exutoire pour le traitement des déchets résiduels en 2030, il n'y a pas eu d'évolution notamment concernant les 3 pistes envisagées à ce jour : unité de pellets sur Caupenne, pyrogazéification sur Mont-de-Marsan, unité de traitement dans les Landes. La Région Nouvelle Aquitaine a précisé qu'elle ne s'opposerait pas au déploiement d'un projet de collectivité. Elle constate une situation tendue sur plusieurs secteurs de son territoire en termes de traitement des déchets ménagers et un risque de monopole d'unités privées.

L'actualité du syndicat SMD3 en Dordogne montre la difficulté d'évolution vers une tarification incitative et la levée de boucliers qu'elle peut générer jusqu'à porter la validité du projet à la décision du Tribunal administratif. Cette actualité nous amène à nous interroger sur le déploiement de notre projet de TEOMi et de schéma de collecte. Mais il faut aussi différencier la situation du SMD3 à celle du SIETOM. Nous informons régulièrement nos usagers de cette évolution. Nous devons poursuivre sur cette voie. Nous avons engagé un échange avec les structures d'aide à domicile et nous prévoyons aussi d'intégrer dans ces échanges des associations locales de consommateurs. Au niveau parlementaire, un projet de TEOMi à caractère social sera déposé par une députée de Dordogne. Nous suivrons cette évolution d'actualité. Nous devons continuer à informer nos usagers et partenaires sur les motivations de notre projet qui reste la diminution des déchets résiduels pour éviter une importante évolution du coût de traitement de nos déchets dès lors qu'il sera externalisé.

Mme la Présidente lève la séance à 12h.

Vu la Présidente du SIETOM de Chalosse,

Mme Christine FOURNADE

